PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE HUIT

Procès-verbal d'une session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 15 juillet 2008** à 8 h 00, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 Montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Diane McCready, district 2 Claude Boucher, district 5
Alain Ouellette, district 3

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Roland Charbonneau, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.

Monsieur le conseiller Jean Dumais est absent.

Les sièges des conseillers 1 et 4 sont vacants.

RÉSOLUTION 400-07-08
OUVERTURE DE LA SESSION

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente session à 8h20.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

RÉSOLUTION 401-07-08
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Alain Ouellette et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point 4 : « loi sur les mutations immobilières – exonération du droit supplétif ».

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 10 JUILLET 2008 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RÈGLEMENT 590 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR UNE PARTIE DE CERTAINES RUES ARTÉRIELLES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (1,250,000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Je, soussigné, Claude Panneton, directeur général de la Municipalité de Saint-Colomban, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 7 233.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500.

Que le nombre de demandes faites est de 0.

Que le règlement numéro 590 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur une partie de certaines rues artérielles et autorisant un emprunt de un million deux cent cinquante mille dollars (1,250,000 $) nécessaire à cette fin est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 402-07-08
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À MONSIEUR PIERRE MAINVILLE - PARTICIPATION AUX JEUX PARALYMPIQUES DE BEIJING

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de monsieur Pierre Mainville, afin de financer sa participation aux jeux paralympiques de Beijing;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de cinq cents dollars (500 $) à Monsieur Pierre Mainville, dans le cadre de sa participation aux jeux paralympiques de Beijing, discipline escrime en fauteuil roulant international;

D'AUTORISER le Maire, ou en son absence, le Maire suppléant et le Directeur général ou, en son absence, le Secrétaire-trésorier adjoint à émettre le chèque à cet effet.

D'IMPUTER une dépense à même l'activité « Subventions et aides financières » au code budgétaire 02-702-90-970

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Claude Panneton, Directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION 403-07-08
CLÔTURE DE LA SESSION

À 8h35, l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

DE LEVER la présente session.

_____	_____
Roland Charbonneau	Claude Panneton
Maire	Directeur général